

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES de Torigny-les-Villes



ÉDITO

Chers habitants de la commune nouvelle de Torigny-les-Villes,



Chers habitants de Torigny-les-Villes,
 Nous traversons une période de transformations majeures, tant sur le plan national qu'international. Les récentes tensions géopolitiques et les défis climatiques nous rappellent l'urgence d'agir localement pour construire un avenir durable. Dans ce contexte, la situation financière des collectivités, y compris la nôtre, reste tendue. Avec un déficit public atteignant 6,1 % du PIB et une augmentation des taux d'intérêt, la France doit emprunter quotidiennement pour financer ses dépenses. Ces contraintes financières nous obligent à faire preuve de créativité et de rigueur dans la gestion de nos ressources.

À Torigny-les-Villes, nous avons choisi de relever ces défis avec détermination. Notre priorité est d'améliorer votre cadre de vie tout en préparant notre commune aux enjeux de demain.

La rénovation des logements municipaux anciens est en cours pour offrir plus d'habitat de qualité.

Nous investissons également dans l'entretien et l'amélioration de nos infrastructures routières pour garantir des déplacements sûrs et fluides.

L'entretien des espaces verts est essentiel pour préserver notre environnement et offrir à tous un cadre agréable, vertueux en protégeant la faune et la flore.

Nous mettons un point d'honneur à entretenir notre patrimoine communal, car il constitue le lien entre notre passé et notre avenir.

Des projets ambitieux, comme la mise sur le marché de nouveaux logements sociaux neufs, de la rénovation de logements anciens et l'aménagement de la friche, sont en cours pour dynamiser notre territoire

et répondre aux besoins actuels et futurs de notre population.

Face au changement climatique, nous devons agir avec responsabilité. Nous nous engageons dans des actions concrètes pour réduire notre empreinte carbone, notamment par l'amélioration de l'efficacité énergétique de nos nombreux bâtiments publics. Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche globale visant à rendre notre commune plus résiliente face aux aléas climatiques.

Sur le plan international et national, les événements récents nous incitent à rester vigilants et informés. Ils influencent nos décisions locales et soulignent l'importance d'une gestion prudente et proactive de nos finances publiques. Malgré les contraintes budgétaires, nous restons déterminés à investir dans l'avenir de Torigny-les-Villes. L'investissement est la clé de notre développement économique et social.

Votre soutien est essentiel pour mener à bien ces projets ambitieux. Ensemble, nous pouvons surmonter les défis financiers et environnementaux qui se dressent devant nous. En unissant nos forces, avec civisme, nous assurerons un avenir prospère et durable pour notre commune.

Alors que nous approchons des fêtes de fin d'année, je tiens à vous souhaiter à toutes et à tous d'excellentes célébrations. Que cette période soit synonyme de joie, de partage et de convivialité au sein de vos familles et auprès de vos proches. Prenons le temps de célébrer les réussites passées et d'envisager ensemble un futur prometteur.

Avec vous pour un avenir meilleur,

Mickaël Grandin,

Maire de la commune nouvelle de Torigny-les-Villes.

ÉCOLES ET JEUNES



TRAVAUX DES ÉCOLES

Joseph MORICET

- Un préau va être installé à l'école maternelle pour un montant de 15 000 € par l'entreprise Amand et Housset-Chevalier.
- Changement des ordinateurs pour un montant de 7 067 € par l'entreprise Xefi.
- Changement des stores pour un montant de 5 997 € par l'entreprise AGS.

Arthur LE DUC

- Le cabanon à vélos a été restauré par l'entreprise Lefrançois pour un montant de 4 975 €.
- La réfection WC maternelle par l'entreprise Lafosse pour un montant de 34 000 €.
- Changement des ordinateurs pour un montant de 20 500 € par l'entreprise Xefi.



Réfection des WC maternelle de l'école Arthur LE DUC

SPORT

INAUGURATION DU CLUB-HOUSE

Le tant attendu club-house du tennis a été inauguré le 3 juillet 2024, en présence de M. LEMAZURIER, Président de Saint-Lô Agglo, M. GRANDIN, Maire de Torigny-les-Villes, M. OLIVIER, Secrétaire général du comité de la Manche de tennis, M. LECONTE, Président du Tennis Club.



EFFECTIFS ÉCOLES ET COLLÈGE 2024-2025	École ARTHUR LE DUC	
	Maternelle	Élémentaire
	75	117
	Total : 192 élèves pour 8 classes	
	École JOSEPH MORICET	
	Maternelle	Élémentaire
	54	112
	Total : 166 élèves pour 7 classes	
	École du SACRÉ CŒUR	
	Maternelle	Élémentaire
47	103	
Total : 150 élèves pour 7 classes		
Collège ALBERT CAMUS		
Total : 540 élèves		
Total des élèves sur la commune : 1048 élèves		



Le club-house comprend :

- ➔ Deux vestiaires (filles et garçons) équipés de bancs, douches et sanitaires.
- ➔ Un espace d'accueil et de convivialité, avec des sanitaires indépendants, offrant une vue dégagée sur les courts intérieurs et extérieurs.
- ➔ Un bureau connecté à Internet pour les dirigeants et professeurs.
- ➔ Un local de rangement pour le matériel.

Nous espérons que ce nouveau bâtiment permettra au club de se développer et de retrouver la convivialité que tous les sportifs apprécient.

VÉGÉTALISATION

VÉGÉTALISATION À TORIGNY-LES-VILLES



La végétalisation dans une commune consiste à intégrer davantage de végétation dans les espaces urbains afin d'améliorer la qualité de vie des habitants et de répondre à divers enjeux environnementaux.

C'est pourquoi la commune va végétaliser le cimetière de Giéville et devant la mairie de Torigni-sur-Vire.

En somme, la végétalisation est un levier important pour rendre les villes et les communes plus agréables envers la faune sauvage (oiseaux, insectes), le bien-être des habitants (positif sur la santé mentale et le physique des habitants).

PRAIRIES FLEURIES

Des prairies fleuries seront implantées à divers endroits de la commune de Torigny-les-Villes.

Ces aménagements permettront de réduire l'entretien grâce à une diminution de la tonte et de l'arrosage.

En plus de favoriser la biodiversité en attirant les insectes pollinisateurs et les petits animaux, elles offriront un aspect naturel et esthétique, apportant un charme sauvage et fleuri.

LE CIMETIÈRE DE GIÉVILLE

Après la végétalisation du cimetière de Brectouville, la municipalité continue à mener une politique « zéro phyto » dans l'entretien de ses espaces verts. Pour poursuivre cette démarche écologique, Torigny-les-Villes passe aujourd'hui un nouveau cap avec la végétalisation du cimetière de Giéville.

La commune repense ce lieu de recueillement cher à tous en redonnant sa place au végétal en renouvelant ses méthodes d'entretien.

L'objectif est de tendre vers une gestion durable et responsable de tous les espaces végétalisés de la commune.

La végétalisation du cimetière de Giéville est une approche qui vise à intégrer la nature dans ces espaces de mémoire, offrant à la fois un cadre apaisant et durable.

Dans le projet de végétalisation du cimetière, un des impératifs est de réduire le temps d'entretien.



ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

ENTRETIEN DES CONCESSIONS DANS LES CIMETIÈRES

Les propriétaires ou les ayants-droits d'une concession sont tenus de maintenir la tombe en bon état.

C'est à dire de garantir l'étanchéité du caveau, nettoyer la pierre tombale, prendre soin des plantes ou des fleurs des tombes, nettoyer autour de la sculpture.

Le maintien de la propreté est le respect de la mémoire du défunt en veillant à ce que ça reflète son image dans son vivant.

ENTRETIEN DES PIEDS DE MURS

Soucieuse de la qualité de vie de ses habitants et autres usagers, la commune de Torigny-les-Villes procède à un nettoyage régulier des voies publiques.

Cependant, en complément des actions menées par les services techniques de la commune, nous sollicitons votre collaboration.

En votre qualité de propriétaire ou de locataire, nous vous incitons à nettoyer les pieds de murs de l'habitation que vous occupez. C'est une tâche qui vous incombe.

Ce désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

Nous vous remercions de la collaboration que vous apporterez pour améliorer la qualité de vie de nous tous.

URBANISME

ANCIENNE LAITERIE :

UNE OPÉRATION D'AMPLEUR POUR REQUALIFIER LA FRICHE

Un projet attendu

Le site de l'ancienne laiterie, situé en contre-bas du cœur de ville, entre la rue Basse et la rue des Forges, connaît une transformation majeure qui marque une étape cruciale dans l'aménagement durable de notre commune. **Ce projet d'aménagement est le fruit de plus de trois ans de négociations et d'efforts** concertés entre la commune et l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN).

Un long processus depuis 2020

Dès la mise en place de la nouvelle équipe municipale en 2020, les propriétaires de la friche ont pris contact avec les élus, manifestant leur souhait de vendre le site. Malgré l'intérêt des élus pour cette acquisition, le programme s'est rapidement révélé complexe, tant sur les plans juridique et technique que financier. Pour mener à bien ce projet, la commune a alors sollicité l'assistance de l'EPFN, dont le rôle est de conseiller et de concourir à la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement du territoire. Partenaire des collectivités et spécialiste de ce type d'opérations, l'EPFN a accepté de se substituer à la municipalité pour l'acquisition du site et la réalisation des travaux.

Ce partenariat, formalisé par la signature de plusieurs conventions, a permis de lancer tout d'abord les études préalables indispensables et ensuite le recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour piloter les différentes phases du projet. Cependant, malgré cette préparation rigoureuse, l'avancement de la vente n'a pas progressé. Les propriétaires, initialement vendeurs, ont peu à peu montré des réticences à finaliser la transaction.

Une urgence à sécuriser les lieux

Animée par la volonté certes de requalifier cet ensemble et d'offrir un nouveau quartier aux habitants de la commune, la municipalité s'est cependant très vite inquiétée de l'état sanitaire du site. Le risque que ce lieu en état de délabrement représentait pour les riverains, ainsi que pour les personnes qui auraient pu y pénétrer, a été signalé à plusieurs reprises aux propriétaires.

Ces préoccupations se sont malheureusement confirmées en septembre 2023, lorsqu'un des bâtiments a commencé à s'effondrer. Tout a débuté par l'affaissement des souches de cheminées, suivi de l'effondrement de la toiture, et enfin des murs en pierre se sont écroulés sur la voie publique. **Face à cette situation**



alarmante, la municipalité a dû intervenir d'urgence pour sécuriser une portion de la rue. Très rapidement, le risque d'effondrement total du bâtiment a forcé la commune à prendre la décision de fermer complètement la rue pour protéger les riverains et les passants.

Négociations complexes et droit de préemption

Pendant plus de trois ans, la commune, accompagnée de l'EPFN, a continué à travailler sur le programme technique et financier de dépollution et de déconstruction, tout en investissant des ressources importantes pour assurer la réussite de ce projet. En parallèle, les négociations pour l'acquisition du site ont continué de piétiner, et contre toute attente, au début de cette année, la municipalité a appris que la vente du site était imminente à un tiers acheteur. Dans ce contexte inattendu, l'EPFN a dû





prendre une décision importante pour préserver l'intérêt public et éviter que le site ne lui échappe : **il a fait valoir son droit de préemption, lui permettant ainsi de devenir officiellement propriétaire de la friche en juillet dernier, pour un coût d'acquisition de 105 000 €.**

Dépollution et Déconstruction : Le chantier en cours

À présent que la propriété de l'ancienne laiterie est assurée, les travaux ont pu débuter dans les meilleures conditions.

Les entreprises ont été notifiées le 29 juillet dernier. La phase de préparation a duré 5 semaines, pour un démarrage effectif du chantier le 2 septembre. La durée prévisionnelle des travaux est de 29 semaines, ce qui augure une fin des travaux en avril 2025.

Ces travaux d'ampleur et très spécifiques nécessitent l'intervention de professionnels expérimentés dans le domaine. Ainsi, l'EPFN a confié la maîtrise d'œuvre au cabinet AD INGE de Rouen, la coordination SPS au cabinet PRESNETS de Pont Audemer et les travaux sont réalisés par l'entreprise LHOTELLIER 2D de Longeau.

Les travaux se déroulent en deux phases principales :

- 1. La dépollution :** Il s'agit d'une étape cruciale consistant à nettoyer les bâtiments de l'amiante présente de manière importante dans les 3 500 m² de toitures amiante-ciment mais aussi dans les dalles de plafond.
- 2. La déconstruction :** Les bâtiments seront ensuite déconstruits de manière sécurisée, avec un effort particulier pour recycler et valoriser un maximum de matériaux, en accord avec les principes de développement durable.

Nous sommes conscients que ces travaux entraîneront des nuisances temporaires, mais il s'agit d'un investissement essentiel pour garantir un cadre de vie plus sain et plus sécurisé pour l'ensemble de nos habitants.

Le financement du programme

La commune n'aurait pas pu mener seule cette opération complexe, que ce soit sur les aspects juridiques et techniques, mais également sur le plan financier, car le budget prévisionnel de l'opération se décompose ainsi :

➔ Convention études : 60 000 € HT (estimation), montant engagé 59 713 € HT.

➔ Convention travaux : 1.2 M € HT (estimation), montant engagé 587 000 € HT.

En charge pour la mairie de Torigny-les-Villes :

➔ Études : 16 000 € HT + 3 200 € TVA.

➔ Travaux : 147 000 € HT + 30 000 € TVA.

➔ Achat : 105 000 € + 7 000 € de commission + frais d'actes estimés à 10 000 € à payer dans les 5 années suivant l'achat.

Transfert de propriété

La commune au travers de sa convention de partenariat avec l'EPFN s'est engagée à racheter la totalité de la réserve foncière dans un délai maximum de cinq années à compter de la date de transfert de propriété au profit de l'Établissement Public Foncier de Normandie.

UN PROJET POUR L'AVENIR DE NOTRE COMMUNE

Ce projet ambitieux permettra non seulement de sécuriser le site, mais aussi d'ouvrir la voie à de nouveaux usages pour ce foncier disponible à proximité immédiate du cœur de bourg. Nous espérons, à l'issue des travaux, pouvoir offrir à la commune un site revitalisé, qui pourra servir à des projets d'intérêt public d'habitat et d'espaces verts autour de l'eau, certainement, mais également à d'autres projets, encore à définir.

La commune aborde désormais la phase 2, de ce programme, qui consiste à définir un aménagement du site. Cette nouvelle étape prendra elle aussi certainement plusieurs années de réflexion et d'investissement pour construire avec des aménageurs un projet qui répond aux attentes et aux besoins de notre territoire.



TRAVAUX ET VOIRIES



MISE EN ZONE 30 KM/H DU CŒUR DE BOURG

Au dernier conseil municipal, plusieurs mesures de sécurisation du cœur de bourg de Torigni-sur-Vire ont été proposées.

- ➔ Il a été décidé de limiter la vitesse à 30 km/h dans certaines rues du centre-bourg. Cette mise en place sera effectuée à titre expérimental et pourra devenir définitive si les résultats sont concluants.
- ➔ Il est également envisagé de mettre la rue du Docteur Bucaille en sens unique (sens descendant), afin de faciliter la fluidité du trafic vers l'accès à l'école du Sacré-Cœur.

stop Dans la rue Danican, deux panneaux STOP seront installés aux intersections suivantes :

- ➔ Un sur la route Saint-Amand /Torigni-sur Vire au niveau de l'intersection de la route de Saint-Jean.
- ➔ Un sur la route Torigni-sur-Vire/Saint Amand à l'intersection de la rue du Couvent.

Ces aménagements permettront de réduire la vitesse à proximité de l'école et de la médiathèque, tout en sécurisant les passages piétons dans cette zone.

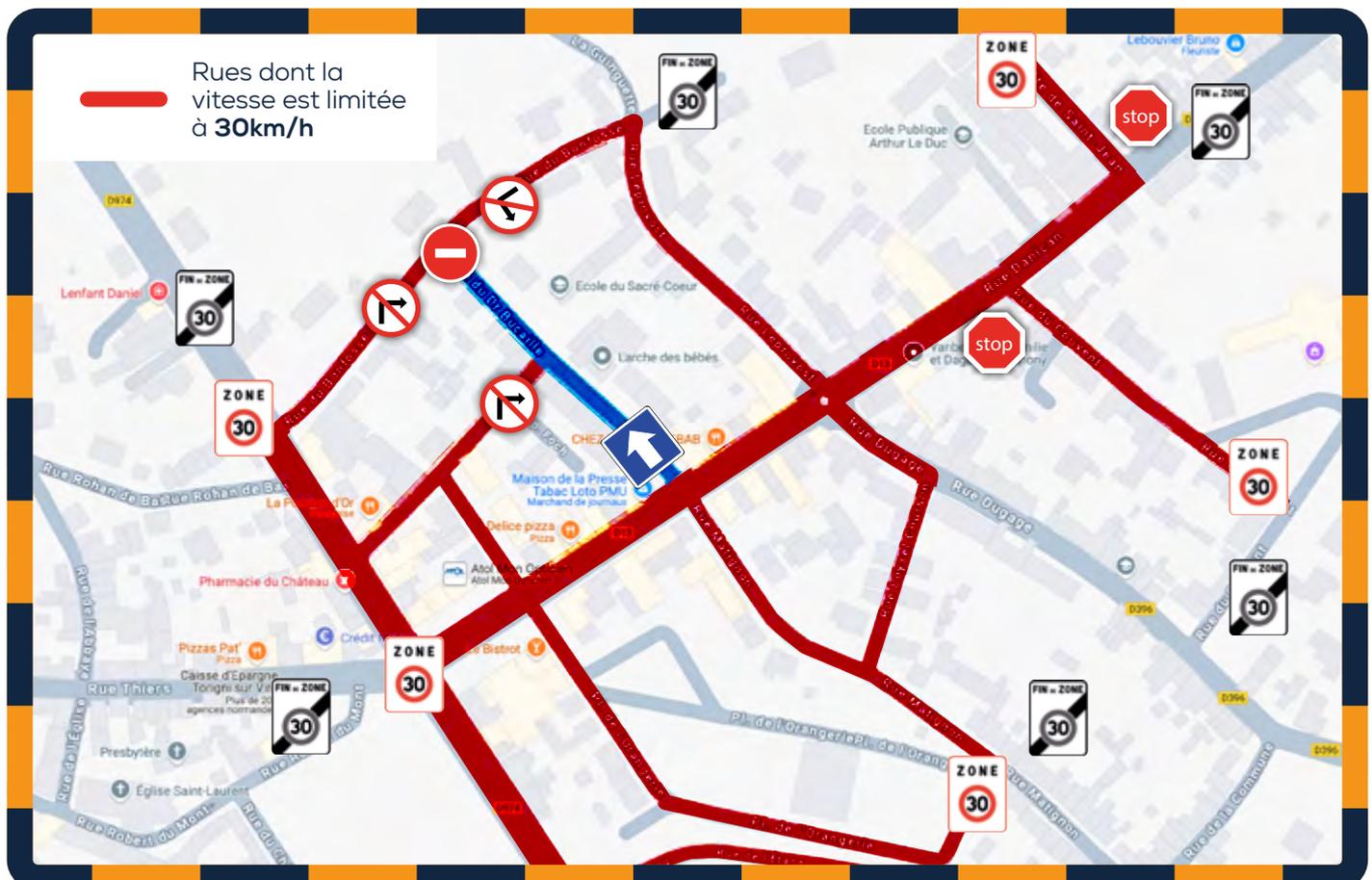
30 Les rues concernées par la limitation à 30 km/h (partiellement ou totalement) sont les suivantes :

- | | |
|------------------------|------------------------|
| ➔ Route de Saint Jean | ➔ Rue Docteur Bucaille |
| ➔ Rue Danican | ➔ Rue du Bon-Fossé |
| ➔ Rue du Couvent | ➔ Rue Maréchal Foch |
| ➔ Rue Leprovost | ➔ Rue Arthur Le Duc |
| ➔ Rue de la République | ➔ Rue Havin |
| ➔ Rue Dugage | ➔ Rue Victor Hugo |
| ➔ Rue de la Commune | ➔ Rue des Tilleuls |
| ➔ Rue Matignon | ➔ Place de l'Orangerie |

BUDGET VOIRIES 2024

Les budgets voiries 2024 s'élèvent à 343 000 € TTC.

- ➔ Rue du Stade à Guiberville, 296 000 € suite à des impératifs d'Enedis, les travaux seront réalisés au printemps 2025.
- ➔ La Harivellerie à Giéville, 29 000 €.
- ➔ Rue Maréchal Foch à Torigni-sur-Vire 18 000 €, travaux réalisés en octobre 2024.



HISTOIRE D'AUTREFOIS

MÉCANISME DE L'HORLOGE

WAGNER

Bernard Henri Wagner, né le 11 mai 1790 à Paris et mort le 2 octobre 1855 à Paris, est un horloger mécanicien français. Il est célèbre pour avoir dessiné et construit de nombreuses horloges pour les édifices publics, palais, hôtels de ville et églises. Il a vendu son entreprise en 1852 à François Armand COLLIN.

En 1879, M. HELLOUIN, Maire de Torigni-sur-Vire passa commande d'un mécanisme d'horloge auprès de Monsieur Gourdin à Mayet (Sarthe), pour remplacer le mécanisme de l'horloge Wagner (1850) de l'hôtel de ville.

L'horloge fut rénovée par les Établissements GOURDIN et installée dans le clocher de l'église Notre Dame du Grand Vivier (traité du 19 août 1879). Elle fonctionna pendant de nombreuses années avant d'être remplacée par une horloge électrique. Le mécanisme n'ayant pas été démonté celui-ci a pu ainsi être descendu du clocher par la société Cornille Havard de Villedieu-les-Poêles. Une remise en état étant nécessaire avant son exposition, M. NATIVELLE horloger à la retraite à Brectouville s'est proposé pour le restaurer. Il sera par la suite visible dans salle Arthur LE DUC du château des Matignon à Torigni-sur-Vire.

Une demande d'inscription au titre des monuments historiques (I.M.H) est en cours.



Cochenille-Harvard de Villedieu-les-Poêles.



Descente du mécanisme qui se trouvait dans le clocher de l'église Notre-Dame par l'entreprise.

DROIT D'EXPRESSION



Photo des acteurs des visites théâtralisées pour les Journées Européennes du Patrimoine de septembre 2024.

La fin de l'été a été marquée par le début des travaux sur la friche Doublet au grand soulagement de tous les riverains.

Nous voulons informer nos concitoyens de l'existence d'outils favorisant la concertation et la participation des habitants et des acteurs du territoire (entreprises, associations ...) aux enjeux communautaires. Le Conseil de Développement en est un exemple : Saint Lô Agglo organise des réunions à thème ouvertes à tout public dans les différentes communes et propose des expositions par exemple dans les médiathèques.

Pour tout renseignement contactez saint-lo-agglo.fr

Le tarif des mutuelles ne cessant d'augmenter, ne serait-il pas judicieux d'étudier la possibilité d'une mutuelle santé communale qui pourrait aider nos concitoyens ?

Nous restons à votre écoute par mail : unprojetquinousrapproche@gmail.com ou par téléphone au **06 46 46 94 57**

RÉTROSPECTIVE

1^{ER} AVRIL

Chasse aux œufs en partenariat avec l'UACAI.



14 JUILLET

Fête nationale



Feu d'artifice suivi du bal populaire.

14 JUILLET

80^{ème} anniversaire



Environ 15 militaires de la garde nationale du Nebraska ont été accueillis par la commune à déjeuner au château pour le 80^{ème} anniversaire du 6 juin avec l'association de la 35^{ème} Santa-Fé.

19 MAI

Spectacle



La municipalité a offert un spectacle sur la libération en chansons des années 1940 à 1950.

3 JUILLET

Stèle des victimes de la Bigne



La stèle au jardin Simone Huard, portant les noms de 23 victimes de la ferme de la Bigne, a été inaugurée.

12 JUIN

Hommage aux victimes de juin 1944



La commune a rendu hommage aux victimes civiles du bombardement du 12 juin 1944.

Inauguration du tennis club



Les vestiaires et espace d'accueil du Tennis-club Torigni-Saint-Amand ont été inaugurés le 3 juillet, au stade Richard Vivien de Torigny-les-Villes.

1^{ER} SEPTEMBRE

Festival de la terre



Une première pour Brectouville qui a eu l'honneur de recevoir le festival de la terre. Cette journée organisée par l'Association des Producteurs d'Avenir et les Jeunes Agriculteurs de la Manche a reçu la visite de 6 400 personnes.

7 SEPTEMBRE

Forum des associations



Traditionnel forum des associations avec 35 associations présentes.

13 SEPTEMBRE

Concours des maisons fleuries



Remise des prix du concours des maisons fleuries et du potager à la salle des fêtes de Giéville. 45 participants cette année soit 28 maisons fleuries, 14 potagers et 3 enfants.

DU 21 AU 29 SEPTEMBRE

Fête foraine



La fête foraine fait son retour avec 20 stands sur la place du château. Elle sera de retour l'année prochaine.

17 OCTOBRE

Rencontre des acteurs économiques



Cette soirée a rassemblé plus de 40 entreprises de différents secteurs.

26 OCTOBRE

Trail des Roches de Ham



3 NOVEMBRE

Repas des aînés



300 personnes se sont retrouvées pour le repas des aînés à la salle de Giéville. Les doyens de l'année 2024 ont été mis à l'honneur.

11 NOVEMBRE

Commémoration à Torigny-les-Villes



106^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918



24 NOVEMBRE

Conférence de la Banque de France



AGENDA

NOVEMBRE



DIM 24

Marche pour le Téléthon |
GV Giéville Gym Tendance
(Environ 8kms) Participation 3 € minimum reversée AFM Téléthon. Pot de l'amitié offert.
Départ à 9^h30 de la base Vélorail de Condé-sur-Vire. Inscription obligatoire : 06 67 33 20 02 ou 06 45 78 86 51.



MAR 26

Don du sang | EFS
De 15^h00 à 19^h00, Salle du château, Torigni-sur-Vire.



MER 27

Atelier cuisine parents-enfants | Familles Rurales
Animé par Eva de graines de partage Pour 1 parent et 1 ou 2 enfants de 8 ans et plus. De 17^h30 à 19^h30, salle des fêtes de Guilberville.



SAM 30

Rassemblement des motos de Franck | Torigny-les-Villes
Rassemblement des motos de Franck en faveur du Téléthon. 11^h00, Brectouville.

DÉCEMBRE



LUN 2 au MER 25

Semaines commerciales | UACAI
Nombreux lots offerts. Torigni-sur-Vire.



VEN 6 et SAM 7

Téléthon | Torigny-les-Villes, Saint-Amand-Villages
Gymnase des Terriers, Torigni-sur-Vire.



DIM 8

Arbre de Noël des enfants de Torigny-les-Villes | Torigny-les-Villes
Salle des fêtes de Guilberville à 15^h00.



VEN 20

Marché de Noël | UACAI
Nombreux exposants.



VEN 20

Conte de Noël et feu d'artifice | Torigny-les-Villes
Conte de Noël pour les enfants à 19^h15, Place du château.
Feu d'artifice à 19^h30.



Accueil de loisirs | Familles rurales

Ouvert		Fermé			
LUN 23	MAR 24	JEU 26	VEN 27	LUN 30	MAR 31

JANVIER 2025



Accueil de loisirs | Familles rurales

Ouvert	JEU 02	VEN 03
--------	--------	--------



LUN 06

Inscriptions | Club de retraités
Inscription et cotisations 2025. Maison des associations, salle des retraités.



MER 08

Don du sang | EFS
De 17^h00 à 19^h00, Guilberville.



JEU 23

Assemblée générale | Club des retraités de Giéville
16^h00, Petite salle de Giéville.

FÉVRIER 2025



DIM 16

Repas tripes ou assiettes anglaises | Association Sauvageons la Chapelle de la maison de retraite
Cartes de réservation disponibles. Salle des fêtes de Giéville.



DIM 23

Bourse militaria | Association 35^{ème} Th Santa Fe
Salle des fêtes de Giéville, à partir de 8^h00.

MARS 2025



DIM 16

Repas poule au pot et soirée dansante | Club des retraités de Giéville



Théâtre | Groupe Théâtre Torigni
« Répétition générale » D'Alexis BONDIS. Château de Torigni-sur-Vire - Salle au 1^{er} étage.

VEN 14 21 28	à 20 ^h 30
SAM 8 15 22 29	à 20 ^h 30
DIM 16 23 30	à 15 ^h 30

JUIN 2025



SAM 21 et DIM 22

Concours agility | Quateron's Club
Concours avec 160 équipes d'agilitistes chaque jour. Salle de sport de Giéville.

INFORMATIONS PRATIQUES

ARRÊTÉ CONCERNANT LES CAMPING-CARS

Un arrêté concernant les camping-cars de Guilberville a été appliqué. Ce type d'arrêté peut répondre à plusieurs objectifs : **préserv**er l'environnement, **protéger les espaces naturels sensibles**, **assurer la tranquillité des riverains** ou **organiser le flux touristique**.

Le stationnement est limité à quatre nuits consécutives.



DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL

Pour prêter du matériel aux associations communales, il est important de suivre un processus structuré afin de garantir la bonne gestion des ressources, la transparence et la sécurité des équipements.

La municipalité demande aux associations de remplir le document mis à disposition en mairie de Torigni-sur-Vire **un mois avant leur manifestation**.

Vous pouvez également retrouver le bon de réservation sur le site de la mairie :

➔ <https://torignylesvilles.fr/demande-de-prest-de-materiel-aux-associations-de-la-commune/>

CRÉER SON COMPTE SIA POUR LES DÉTENTEURS D'ARMES À FEU



CHASSEURS
ou anciens chasseurs

N'attendez plus pour créer
VOTRE COMPTE SIA

⚠ Date limite
le 31 décembre 2024
pour conserver vos droits
à **détenir une arme***

Pour créer leur compte, les détenteurs peuvent se faire aider par la Fédération départementale des chasseurs de la Manche (prendre rendez-vous par mail : veronique.piedagnel@fdc50.com ou par téléphone : 02 33 72 63 61), en armurerie, dans les France Services, ou en préfecture et sous-préfectures.

**Excepté les armes à canon lisse à un coup acquises avant décembre 2011. La création d'un compte SIA est toutefois fortement recommandée.*



Tireurs sportifs



CRÉEZ VOTRE COMPTE
AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

En cas de difficulté pour créer leur compte, les détenteurs peuvent se faire aider par leur club de tir, en armurerie, dans les France Services ou en Préfecture et sous-préfectures.

Pour créer son compte en quelques minutes :
<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>



LE FAUCHAGE ET LE DÉBROUSSAILLAGE



L'entretien des bords des infrastructures routières est indispensable pour :

- assurer la sécurité des usagers,
- maintenir le patrimoine routier : gestion des eaux de pluie et stabilité des talus,
- préserver l'environnement et la biodiversité.

Le réseau routier départemental compte 7 780 km. Il est classé en 4 catégories selon le trafic journalier (nombre de véhicules y circulant) et leur largeur :

- réseau structurant
- réseau d'intérêt départemental
- réseau d'intérêt cantonal
- réseau d'intérêt local

POURQUOI LES RÈGLES ÉVOLUENT ?

- Limiter les perturbations pour la faune et la flore (en respect de la réglementation) lors de la période de floraison, de reproduction et de nidification des espèces.
- Éviter de toucher aux haies entre le 16 mars et le 15 août, car ces espaces favorisent la nidification des oiseaux.
- Se rapprocher des pratiques d'autres départements français sur lesquelles la direction des routes s'est appuyée, en prenant en compte les particularités du territoire manchois.



PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DES AGENCES TECHNIQUES DÉPARTEMENTALES (ATD)

Pour maintenir une sécurité maximale pour les usagers, les riverains et assurer la viabilité de son patrimoine routier, le Département de la Manche réalise l'entretien régulier des dépendances vertes de son domaine public, hors agglomération (accotements, fossés, talus, giratoires, aires d'arrêt, ...).

L'INFO +

Il est inutile de faucher si la hauteur de l'herbe ne dépasse pas 40 cm car la visibilité des automobilistes n'est pas altérée et cela enrichit la biodiversité.

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

TELEALERTE

La Mairie de Torigny-les-Villes s'est dotée d'un système d'appels automatisé, destiné à alerter dans les plus brefs délais la totalité ou une partie de la population de la commune, en cas de situation de crise (inondations, tempêtes, accidents industriels, incident sanitaire ou autres catastrophes).

Ce nouveau service est **gratuit** pour les personnes inscrites.

Vous avez été inscrit automatiquement si vous habitez à Torigny-les-Villes et que vous êtes présent dans l'annuaire public universel.

i En cas d'alerte, la Mairie de Torigny-les-Villes adressera un message (téléphone, SMS ou courriel) aux personnes figurant sur son fichier.

Si vous changez de numéro de téléphone (fixe ou mobile), d'adresse de courriel ou d'adresse postale (déménagement), il vous faudra contacter la Mairie de Torigny-les-Villes pour vous désinscrire, puis vous pourrez vous inscrire à nouveau au service en remplissant le formulaire.

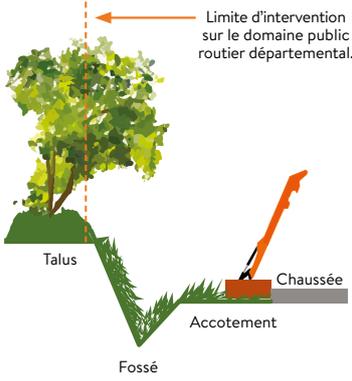
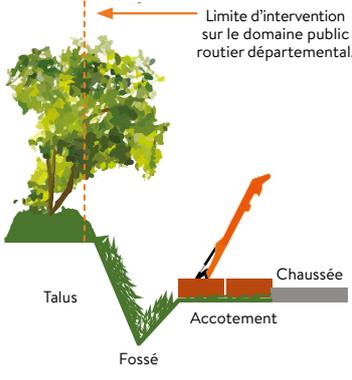
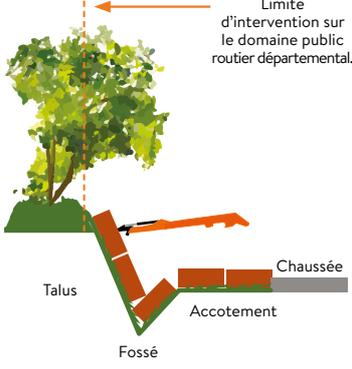
⇒ Vous êtes absent de l'annuaire public universel ou vous travaillez à Torigny-les-Villes sans y résider, et vous souhaitez être alerté ?



téléalerte
PAR ciitélécom

Inscrivez-vous en flashant le QR code, ou en se connectant à :
www.cli.inscription-volontaire.com/torigny-les-villes/

Planning d'intervention

Réseau d'intérêt départemental et structurant	Réseau d'intérêt local et cantonal		
Phase 1 - De fin avril au 1^{er} juillet			
Fauchage / passe de sécurité + 1 coupe d'environ 1,40 m sur l'accotement, sauf sur les BMF	Fauchage/passe de sécurité + 1 coupe d'environ 1,40 m	AVRIL MAI JUIN	
Phase 2 - Du 1^{er} juillet au 15 août			
Fauchage / passe de sécurité + 1 coupe d'environ 1,40 m sur l'accotement, sauf sur les BMF	Fauchage/passe de sécurité + 2 coupes d'environ 1,40 m	JUILLET AOÛT	
Phase 3 - Du 15 août au 31 décembre			
Fauchage et débroussaillage/éparage total	Fauchage et débroussaillage/éparage total dès lors que le réseau départemental et structurant a été réalisé	AOÛT SEPT. OCT. NOV. DÉC.	



QUELQUES DÉFINITIONS :

LE FAUCHAGE :
Il regroupe l'ensemble des opérations qui consistent à réduire la hauteur de l'herbe des bords des infrastructures routières (accotements) : coupe et broyage verts. Il est réalisé avec du matériel type roto-faucheuse ou faucheuse/débroussailluse à bras articulé.

LE DÉBROUSSAILLAGE/ÉPARAGE :
Il regroupe l'ensemble des opérations qui consistent à éliminer la végétation indésirable de type ligneux (ronces, buissons, etc.), qui envahit les accotements, talus ou fossés. La hauteur de coupe est limitée afin d'accroître l'espace refuge pour la faune et la flore et limiter l'érosion des talus.



LA BANDE MULTIFONCTION :
Surlageur de chaussée d'environ 1,50 m qui sert, notamment, à sécuriser la circulation, faciliter la circulation des cyclistes et favoriser les interventions des équipes d'entretien ou des secours.



LA PASSE DE SÉCURITÉ :
Elle consiste à dégager la visibilité des carrefours, virages et signalisation routière. Une passe se réalise en bordure de chaussée, hormis sur les routes départementales avec bande multifonction (BMF).

02 33 055 550

manche.fr



Plus d'informations sur l'entretien des routes départementales ?

Scannez le Qrcode



VIDEO PROTECTION

Depuis le 18 juillet 2024, la collectivité a installé des caméras de surveillance sur les communes déléguées de Torigni-sur-Vire et Guilberville afin de prévenir et traiter divers problèmes liés à la sécurité et à la délinquance. Ces dispositifs visent à renforcer la sécurité des biens et des personnes tout en aidant les autorités locales à mieux gérer des incidents. Cependant, ce système **respecte certaines règles strictes** en matière de protection des libertés individuelles et de la vie privée.

La vidéoprotection est encadrée par des lois rigoureuses

- ⇒ **CNIL** (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) : Toute installation doit être déclarée auprès de la CNIL.
- ⇒ **Code de la sécurité intérieure** : Il régit les conditions dans lesquelles la vidéoprotection peut être utilisée.
- ⇒ **Respect de la vie privée** : Les caméras ne doivent pas filmer des espaces privés (comme les domiciles ou balcons). Des panneaux signalétiques doivent également informer le public de la présence des caméras.

Bien que la vidéoprotection soit un outil efficace pour la sécurité des collectivités, elle doit être utilisée avec parcimonie et respecter les droits fondamentaux des citoyens.

LA FIBRE EST DISPONIBLE !

Un déploiement progressif dans la Manche.

Le réseau fibre optique FttH de la Manche poursuit son déploiement : à la fin du premier trimestre 2024, déjà 70% des logements, entreprises et sites publics du département y ont accès. Grâce aux actions de **Manche Numérique** (constructeur et propriétaire du réseau) et de **Manche Fibre** (exploitant du réseau), 236 000 foyers peuvent dès à présent bénéficier des avantages du Très Haut Débit.

➡ La construction du réseau progresse activement et atteindra 336 000 prises optiques commercialisables à horizon 2026.

Pourquoi passer à la fibre optique ?

Un réseau plus performant pour répondre aux nouveaux besoins.

Avec la mise en place du télétravail et des visioconférences, les confinements successifs de 2020 ont accentué l'utilisation des outils numériques et multiplié le nombre d'utilisateurs.

Une dynamique qui engendre une forte demande de la part de toute la population et génère de nouveaux services (télémédecine, télédéclarations...) qui ne cessent de croître. De manière mécanique, les besoins en débit sont donc de plus en plus forts.

➡ Il devient impératif de fournir une technologie adaptée et plus performante en terme de débit pour améliorer le quotidien des foyers, un défi que le déploiement de la fibre optique est en phase de relever.

La fibre optique prend le relais du réseau cuivre

Le réseau cuivre va progressivement disparaître au profit de la fibre optique sur l'ensemble du territoire.

➡ A l'instar du passage de la TV analogique à la TNT en 2005, ce changement de technologie se substituera au réseau historique en donnant accès à un nouveau réseau très haut débit en fibre optique plus performant.

Vous l'aurez compris, la question n'est plus « dois-je passer à la fibre ? » mais « quand dois-je passer à la fibre ? »

➡ Anticiper le démantèlement complet du réseau historique, sans attendre le dernier moment, tout en profitant pleinement de tous les avantages de la fibre au quotidien, devient un véritable enjeu.

➡ Concrètement, le passage à la fibre n'est pas obligatoire mais nécessaire. Les besoins et services augmentent sans cesse et seule la technologie fibre optique aura la capacité de les distribuer.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La fibre optique est un réel enjeu écologique.

D'un point de vue énergétique, elle consomme en moyenne 0.5 Watt par ligne, soit trois à quatre fois moins qu'une ligne ADSL (source : rapport « Réseaux du futur » par l'ARCEP).

L'évolution numérique est un vecteur de la transition écologique.



Souscrivez un abonnement et convenez d'un RDV avec votre opérateur qui procédera au raccordement fibre de votre domicile.



Flashez le QR code pour accéder aux opérateurs.

Rendez-vous sur :

manche-fibre.fr

MancheFibre
by altitudeInfra

manche numerique

CITYKOMI

CITYKOMI est une application mobile de notification en temps réel conçue pour faciliter la communication des collectivités avec ses administrés. Elle permet de diffuser des informations importantes, des alertes et des nouvelles sans publicités ni collecte de données

personnelles. Cette solution se distingue par sa capacité à offrir une communication directe et sécurisée. L'application est simple à utiliser et téléchargeable sur Android et IOS, permettant une large accessibilité pour les utilisateurs.

TORIGNY-LES-VILLES
EN DIRECT SUR
VOTRE SMARTPHONE !
AVEC L'APPLI MOBILE CITYKOMI®

Flasher ce code

GRATUIT ET 100% ANONYME, ABONNEZ-VOUS SANS TARDER !